

Séance du Conseil Municipal

en date du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, M. BALTHAZARD David, Mme MATHOU Bénédicte, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, Mme THEVENET Aurélie, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme BERTHELIER Jennifer

Absente excusée : Mme BAJARD Brigitte,

Secrétaire de séance : Mme DUCROT Alexandra

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical du SIEVS lors de laquelle a été fait un point sur le suivi du contrat de délégation de service public avec Véolia. Ce bilan régulier permet de s'assurer que les objectifs et les obligations prévus dans le contrat de délégation sont bien remplis.

Elle informe les conseillers municipaux qu'un géoréférencement des bouches à clé va être réalisé jusqu'en 2028. Pour cela, des marquages sur les chaussées vont être effectués comme cela a été le cas pour d'autres réseaux.

Elle fait un point sur les volumes d'eau distribués en 2025, en hausse par rapport à l'année précédente. L'année 2025 a connu une période sèche en août pendant laquelle le puits de Saint Martin du Lac a vu sa capacité de pompage diminuée à 48 m³/h au lieu de 120 m³/h habituellement.

➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie afin d'évaluer les conséquences financières du transfert de la compétence Eau au 1^{re} janvier 2026.

La CLECT a conclu que ce transfert de compétence n'entraîne pas de transfert de charges étant donné que les budgets transférés doivent être à l'équilibre et que les résultats sont transférés intégralement.

➤ Antre 2 Mondes

Béatrice FARABET relate l'Assemblée Générale de l'association Antre 2 Mondes dont les activités se déroulent à la salle Jean Plainard et fait part des remerciements de l'association pour la mise à disposition de cette salle.

Elle précise que cette association rassemble des amateurs de jeux sous différentes formes et que les membres créent également des nouveaux jeux, type Escape Game ou jeux de rôle.

Cette association, dont l'activité est plutôt méconnue localement, participe à de nombreux événements et animations autour du jeu.

➤ **Amicale Laïque**

René VALORGE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque. Il rappelle que l'Amicale Laïque compte une des plus importantes section bouliste de la Loire et qu'une nouvelle section pétanque a été créée récemment.

Il présente les projets de l'association, à savoir la rénovation du local et la plantation d'arbres aux abords des terrains de boules. Pour cela, une recherche de financements est en cours et la mise en place d'un sponsoring avec l'installation de panneaux publicitaires autour des terrains est envisagée.

II. **OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la date limite du vote du budget 2026 est fixée au 30 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2026, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2026 à hauteur de 62 879,03 € pour le budget communal.

III. **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal le projet de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents) qui avait été présenté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Ce projet a été soumis au Comité Social Territorial placé auprès du CDG, qui a émis un avis favorable.

Il présente le projet de délibération et rappelle que ce nouveau régime indemnitaire se compose :

- D'une indemnité obligatoire liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue la part fixe de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- D'un complément indemnitaire facultatif tenant compte de la valeur professionnelle, l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Il est lié au comportement de l'agent, à sa valeur professionnelle, à la manière de servir et à la réalisation de ses objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la collectivité, avec pour finalité de :

- Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et de reconnaître les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents,
- Donner une lisibilité et davantage de transparence dans les rémunérations,

- Renforcer l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur,
- Fidéliser les agents,
- Favoriser une équité de rémunération entre filières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place le RIFSEEP tel que proposé à compter du 1^{er} février 2026 et approuve le projet de délibération correspondant.

IV. SUPPRESSION DES POINTS D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA DOUX

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que des actions en vue de réaliser des économies d'énergie sont menées depuis plusieurs années sur l'éclairage public avec notamment l'extinction nocturne et le passage en Led des luminaires.

Dans cette démarche d'économie d'énergie la question de l'utilité de l'éclairage public du Chemin de la Doux s'est posée, celui-ci n'étant pas situé en zone urbaine.

Il propose dans un 1^{er} temps d'éteindre les 3 points lumineux situés chemin de la Doux, et si cette extinction ne pose pas de problème, de supprimer définitivement les lampadaires concernés.

V. AMENAGEMENT DE LA FRICHE DU CENTRE BOURG : ECHANGE DE PARCELLES AVEC UN PROPRIETAIRE RIVERAIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement de la friche du Centre Bourg, il serait intéressant de réaliser un échange de parcelles avec un propriétaire riverain, M. Denis YEBALLA.

Cet échange de parcelles permettrait d'optimiser l'aménagement de ce tènement et pourrait être régularisé par acte administratif.

Il indique que M. Denis YEBALLA a donné son accord pour cet échange de parcelles à superficie égale sans soulte et présente le plan de division proposé

Après avoir pris connaissance du plan de division, le Conseil Municipal accepte l'échange des parcelles suivantes avec M. Denis YEBALLA :

- Echange des parcelles B 2461 d'une superficie de 125 m² et B 2462 d'une superficie de 65m² appartenant à M. Denis YEBALLA au profit de la commune
- Echange de la parcelle B 2463 d'une superficie de 190 m² appartenant à la commune au profit de M. Denis YEBALLA

Il précise également que cet échange de parcelles se fera par acte administratif, sans soulte, et que les frais de géomètre et les frais d'acte seront supportés par la Commune.

VI. ACQUISITION DE LA PARCELLE A 877 A TITRE GRATUIT

René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'il a été contacté par les propriétaires de la parcelle A 877 située Rue de la Durie qui souhaitent faire don de cette parcelle à la commune.

Cette parcelle, d'une superficie de 16 m², supporte un transformateur EDF qui n'a pas vocation à être implanté sur une propriété privée. Il précise que cette donation pourrait être régularisée par acte administratif et par conséquent ne pas occasionner de frais pour la commune.

Conformément à l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit statuer sur l'acceptation de ce don et autoriser le Maire à accomplir les formalités pour l'acceptation de ce don grevé ni de charge ni de condition.

Le Conseil Municipal accepte la donation de la parcelle A 877 par l'indivision BROGAT-ROBIN sans charge ni condition et précise que cette donation sera régularisée par la signature d'un acte administratif.

VII. DESIGNATION D'UN·E ADJOINT·E CHARGÉ·E DE REPRESENTER LA COLLECTIVITE DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un·e Adjoint·e chargé·e de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

En effet, les acquisitions et les cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié. Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou vendeur, celle-ci doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal désigne Mme Céline DECHAVANNE, Adjointe au Maire, pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

VIII. MJC

➤ *Convention avec la MJC pour la mise à disposition de locaux*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la MJC assume l'animation des ACM, Accueil Collectif de Mineurs Enfants et Ados dans le cadre de la Convention Globale Territoriale conclue pour la période 2025-2030.

Dans le but de confirmer le rôle moteur de la MJC dans l'animation et la vie du village pour tisser du lien social, il propose aux conseillers de signer une convention de partenariat en ce sens.

Cette convention permettra également de préciser les engagements et les objectifs réciproques de chacun, notamment le reversement de l'aide du Département à la MJC pour l'emploi d'un animateur, la mise à disposition des locaux communaux et la comptabilisation par la MJC des frais liés à l'utilisation de ces locaux au titre des charges supplétives.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal approuve la signature de ladite convention telle que présentée.

➤ **Projet de fresque façade maison des associations**

René VALORGE présente au Conseil Municipal le projet de fresque sur la façade de la maison des associations.

Ce projet permettra d'identifier le local de la MJC tout en rendant plus attractif ce bâtiment dédié à la jeunesse. Cette fresque serait réalisée par l'artiste qui a déjà réalisé les fresques de l'école publique et de l'enseigne de la MJC et serait financée par la MJC.

Après avoir pris connaissance du visuel de cette fresque, le Conseil Municipal approuve cette réalisation et autorise la MJC à effectuer cette fresque sur le bâtiment de la maison des associations tel que proposé.

IX. MODIFICATION DES TRACÉS SPORTIFS À LA SALLE DES SPORTS

René VALORGE explique au Conseil Municipal que l'activité Badminton organisée par la MJC remporte un fort succès et que les effectifs ne permettent pas aux participants de pratiquer le badminton dans de bonnes conditions.

Actuellement les tracés de la salle des sports représentent 3 terrains de jeu, or il serait possible en modifiant les tracés existants de disposer de 5 terrains de jeu au total. Il présente au Conseil Municipal le devis correspondant à cette modification des tracés sportifs établi par l'entreprise Aubonnet et Fils

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite visualiser ce projet de nouveaux tracés avec les tracés utilisés pour les autres activités sportives afin de s'assurer que cette modification ne gêne pas la pratique des autres sports.

Ce projet sera revu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal lorsque ces éléments seront connus.

X. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le SDIS pour l'entretien des espaces verts et des abords du centre d'incendie et de secours
- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux prévus prochainement dans des bâtiments communaux, avec la réfection du mur intérieur de la salle communale et également la création d'un local de stockage dans la chaufferie de la salle des sports. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux.
- ✓ Le Conseil Municipal est informé de l'installation d'un 2^{ème} composteur collectif Place du Charbonnier suite au succès rencontré par le 1^{er} composteur déjà en place.

Le Maire,
René VALORGE